

2016_CT2_260

OBJET : Institution - Attribution d'un mandat spécial à Monsieur Jean-Marc PERRIN pour sa participation au Consumer Electronic Show (CES) 2017 de Las Vegas

Le 8 décembre 2016, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Complexe Sportif et Culturel à Simiane-Collongue, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 2 décembre 2016, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ARDHUIN Philippe – BALDO Edouard – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – DELAVET Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – LAFON Henri – LHEN Hélène – MALLIÉ Richard – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROLANDO Christian – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TALASSINOS Luc – TERME Françoise – YDE Marcel – ZERKANI-RAYNAL Karima

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMAROUCHE Annie donne pouvoir à PELLENC Roger – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – BACHI Abbassia donne pouvoir à MERGER Reine – BENKACI Moussa donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à CIOT Jean-David – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle donne pouvoir à POLITANO Jean-Jacques – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – de SAINTDO Philippe donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – DEVESA Brigitte donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à BONTHOUX Odile – GALLESE Alexandre donne pouvoir à BOUDON Jacques – GROSSI Jean-Christophe donne pouvoir à TERME Françoise – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – MALAUZAT Irène donne pouvoir à ROLANDO Christian – MANCEL Joël donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à GACHON Loïc – MORBELLI Pascale donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – NERINI Nathalie donne pouvoir à PRIMO Yveline – PAOLI Stéphane donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SLISSA Monique donne pouvoir à LAFON Henri – SUSINI Jules donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – TRAINAR Nadia donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALBERT Guy – ALLIOTTE Sophie – AMEN Mireille – AUGÉY Dominique – BORELLI Christian – BOULAN Michel – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – FILIPPI Claude – GARELLA Jean-Brice – HOUEIX Roger – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – MARTIN Régis – PEREZ Fabien – PIZOT Roger – TAULAN Francis

Secrétaire de séance : Loïc GACHON

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Institution

■ Séance du 8 décembre 2016

01_01

■ Attribution d'un mandat spécial à Monsieur Jean-Marc PERRIN pour sa participation au Consumer Electronic Show (CES) 2017 de Las Vegas

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le "Consumer Electronic Show" (CES), s'affirme depuis plusieurs années comme le plus grand salon mondial de l'innovation. Il se déroule du 4 au 8 janvier 2017 dans la ville de Las Vegas - Etat du Nevada aux Etats-Unis.

Depuis près de 6 ans, nombre d'entreprises françaises choisissent d'y participer pour bénéficier d'une exposition maximale de leurs produits et services auprès d'un large public d'investisseurs et distributeurs.

En 2016 à titre indicatif 20.000 projets originaux de 150 pays différents y ont participé et permis d'aller à la rencontre de quelque 2700 investisseurs et 6000 journalistes accrédités. C'est une vitrine exceptionnelle qui agit comme un véritable accélérateur de notoriété et de développement pour les start-up. Sur les 450 start-up sélectionnées en 2016, près d'un tiers étaient françaises dont 15 de la région PACA issues pour moitié du technopôle de l'Arbois.

Fort de la réussite du bilan 2016, l'expérience est reconduite en 2017 dans le cadre d'un partenariat élargi avec la CCIMP et l'aide de la Métropole d'Aix-Marseille Provence. 15 nouvelles start-up de la Région ont été sélectionnées dont 11 sont implantées ou en lien avec le technopôle de l'environnement de l'Arbois-Méditerranée : ECHY, Customer Labs, Sonora Labs, World Trading, Goald Map et Solable fédérées par Aix-Marseille FrenchTech et par l'Agence Régionale d'Innovation (Popup House, Spicetronic, Perspective[\$] et Hysilabs) auxquelles s'ajoute Smartembed hors soutien public

Le technopôle de l'Arbois qui a joué un rôle majeur de prescripteur pour faciliter la candidature des start-up résidentes participe à cet événement pour prendre en charge différentes opérations d'accompagnement et de valorisation tout au long des 4 jours du salon.

Un mandat spécial est donc sollicité pour que Monsieur Jean-Marc PERRIN, conseiller territorial du Pays d'Aix, élu référent du technopôle auprès du Président du Conseil de Territoire du Pays d'Aix, se rende sur place du 2 au 11 janvier 2017. Il sera accompagné de deux fonctionnaires.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- La délibération n°2016_CT2_027 du Conseil de Territoire du 21 avril portant délégation du Conseil de Territoire du Pays d'Aix au Président du Conseil de Territoire.

Où le rapport ci-dessus,

Délibère

Article 1 :

Est accordé un mandat spécial à Monsieur Jean-Marc PERRIN pour sa participation au Consumer Electronic Show (CES) 2017 de Las Vegas du 2 au 11 janvier 2017.

Article 2 :

Est autorisé pour l'exécution du présent mandat spécial le remboursement en fonction des frais réellement payés, sur présentation des pièces justificatives.

Article 3 :

Madame le Président, ou son représentant, est autorisée à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE

Attribution d'un mandat spécial à Monsieur Jean-Marc PERRIN pour sa participation au Consumer Electronic Show (CES) 2017 de Las Vegas

Le "Consumer Electronic Show" (CES), s'affirme depuis plusieurs années comme le plus grand salon mondial de l'innovation. Il se déroule sur 4 jours dans la ville de Las Vegas - Etat du Nevada aux Etats-Unis.

Sur les 15 start-up de la Région qui ont été sélectionnées, 11 sont implantées ou sont en lien avec le technopôle de l'environnement de l'Arbois-Méditerranée.

Le technopôle a proposé à ses jeunes entreprises innovantes un accompagnement complémentaire.

Un mandat spécial est donc sollicité pour que Monsieur Jean-Marc PERRIN, conseiller territorial du Pays d'Aix, élu référent du technopôle auprès du Président du Conseil de Territoire du Pays d'Aix, se rende sur place du 2 au 11 janvier 2017. Il sera accompagné de deux fonctionnaires.

OBJET : Institution - Attribution d'un mandat spécial à Monsieur Jean-Marc PERRIN pour sa participation au Consumer Electronic Show (CES) 2017 de Las Vegas

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	71
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	71
Majorité absolue	36
Pour	71
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **16 DEC. 2016**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161208-2016_CT2_260-
DE
Date de télétransmission : 20/12/2016
Date de réception préfecture : 20/12/2016